



L'examen de la situation des inscrits sur la liste des lauréats du concours professionnel au grade de contrôleur de première classe (C1) a permis de constater que 7 lauréats de ce concours ne remplissaient pas les conditions statutaires pour concourir.

Les agents concernés en ont été informés par un courrier qui leur a été envoyé par le bureau RH2C.

En l'absence de liste complémentaire établie pour ce concours, la direction générale nous a informés de l'élaboration d' un tableau d'avancement complémentaire 2017 au grade de contrôleur 1ère classe pour 7 agents.

Compte tenu des délais requis, ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine CAPN n°6 Recours balai prévue les 14 et 15 décembre 2017.

Pour la CGT Finances Publiques, cette situation résulte des économies de bouts-de-chandelles que réalise l'administration sur le dos des personnels depuis des années.

Le fait que les conditions à concourir ne soient pas vérifiées lors du dépôt des candidatures aux concours et examens a conduit à cette situation ubuesque.

L'absence de listes complémentaires, qu'il s'agisse du concours professionnel ou du tableau d'avancement faisait courir le risque de voir un nombre de promotions être perdu.

Pour la CGT Finances Publiques, il y a urgence à sortir de cette politique du moins-disant, qui démontre son inefficacité et génère d'ailleurs des coûts inutiles.

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [Archives CAP Promotion / Sélection](#)

[Archives Droits et Garanties \(avant 2012\)](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank